

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DAC 1520 Subvention (5.000 euros) à l'association La Fabrique des petits hasards (13e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Fabrique des petits hasards ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement en faveur des personnes en situation de handicap d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association La Fabrique des petits hasards 10-12 rue du moulin des près 75013 Paris, au titre de ses activités 2014. 2014_07295 / 11246.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.